



Jeudi 12 février 2026

Conseil Municipal du 12 février : Des mesures concrètes pour une action utile

Le 12 février, le Conseil Municipal de Rouen s'est réuni pour la dernière séance de la mandature actuelle (2020/2026). Chaque jour est utile pour l'action publique locale et ce Conseil en a été la démonstration avec le vote de délibérations qui permettront d'agir pour les Rouennaises et les Rouennais.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Ce conseil municipal a notamment été l'occasion de prolonger plusieurs dispositifs en faveur de la jeunesse de Rouen : aides au BAFA, au départ en vacances, ateliers de remobilisation éducative. Alors que de nombreux acteurs, notamment l'Etat et le Département de Seine-Maritime, se désengagent sur ce sujet, en arrêtant un certain nombre de dispositifs (Colos Apprenantes, Pass jeunes, Pass sport, classe CHAM au Collège Braque), la Ville maintient son cap pour agir en faveur de la jeunesse, en lui permettant l'accès à l'émancipation par l'éducation scolaire et populaire, au sport, à la culture, aux loisirs. »*



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

LA VILLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Approbation des statuts de la personne morale organisatrice pour la mise en place de la Boucle d'autoconsommation collective des Hauts de Rouen avec la SEM ASER et ROUEN HABITAT

Dans le cadre de la démarche Quartiers résilients de l'A.N.R.U., en partenariat avec l'OPH Rouen Habitat et la SEM Axe Seine Energies Renouvelables (A.S.E.R.), la Ville s'est engagée dans une stratégie globale de développement des énergies renouvelables (EnR) dans le quartier des Hauts de Rouen. Elle prévoit l'équipement en panneaux solaires photovoltaïques sur toitures des immeubles et équipements publics, couplé à une approche innovante en matière d'autoconsommation. Ce projet est financé par l'ANRU pour les études préalables et la pose de panneaux photovoltaïques.

Ce projet s'intègre pleinement dans objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par le Plan Climat – Air - Énergie Territorial (P.C.A.E.T.) métropolitain et repris dans le Plan de Transition de la Ville, tel qu'adopté en conseil municipal du 26 juin 2025.

La boucle d'autoconsommation des Hauts de Rouen permettra ainsi à la Ville de disposer d'énergie électrique renouvelable et locale, de renforcer son indépendance énergétique et de sécuriser ses coûts d'approvisionnement grâce à un prix fixe de l'énergie.

L'autoconsommation collective étendue, autorisée depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, permet aux participants de consommer prioritairement l'énergie qu'ils produisent sur leur propre patrimoine et de partager, moyennant finance, l'électricité photovoltaïque produite en surplus à d'autres participants de l'opération d'autoconsommation.

Pour amorcer la création effective de la boucle d'autoconsommation collective par les trois entités formant le noyau de la démarche soient la Ville de Rouen, Rouen Habitat et la SEM ASER, la Loi prévoit la création d'une association qui aura la charge de la gestion administrative de l'opération d'autoconsommation collective en tant que Personne Morale Organisatrice (P.M.O.).

Avant d'engager toute autre démarche, la Ville et ses deux partenaires doivent donc définir les statuts de l'association ci joints en annexe à la présente délibération et y adhérer en tant que membre fondateur.



LA VILLE SOUTIENT LA CULTURE SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE

Adoption d'une tarification pour la mise en œuvre d'un escape game au Gros-Horloge

Depuis son ouverture en 2006, le Gros-Horloge se positionne comme l'un des monuments les plus attractifs de Rouen.

Pour maintenir une fréquentation et une satisfaction des visiteurs et visiteuses très élevées, il est nécessaire de proposer un renouvellement régulier des expériences et des services proposés dans le monument. Ainsi, au-delà de la visite traditionnelle qui demeure le cœur de la mission des équipes de Ville, il est aujourd'hui nécessaire d'offrir d'autres possibilités de visites : des visites exceptionnelles dans leur temporalité, des visites plus interactives et collaboratives.

La Ville proposera donc, ponctuellement et notamment à l'occasion des temps forts municipaux, une nouvelle prestation pour les visiteurs : l'Escape Game du Gros-Horloge. Conçu autour d'un scénario mettant en lumière la révolte de la Harelle, épisode de l'histoire de Rouen fondamental dans la construction du monument, cet Escape Game a été pensé pour être accessible à un large public. En effet, plusieurs niveaux de jeu peuvent être activés de façon à répondre aux besoins des enfants comme des personnes habituées aux Escapes Games.

Convention de partenariat entre la Ville de Rouen et le Collège Georges Braque, relative à la mise en place d'ateliers de remobilisation éducative pour l'année scolaire 2025/2026

La Ville de Rouen, dans le cadre de sa politique jeunesse, souhaite favoriser la persévérance éducative par une démarche d'accompagnement individuel et/ou collectif des jeunes en voie de décrochage scolaire ou de désocialisation.

Dans ce but, la Ville développe des partenariats avec les acteurs éducatifs, institutionnels ou associatifs, qui œuvrent auprès des jeunes dans les champs de l'éducation.

Les établissements scolaires sont des partenaires incontournables dans la mesure où les équipes éducatives et enseignantes sont à même de déceler les fragilités et les prémices du décrochage scolaire au regard des comportements des jeunes au sein de leur établissement.

Ainsi, un partenariat avec le collège G. Braque a été développé qui permet de mettre en œuvre des ateliers visant à remobiliser des collégiens identifiés par les équipes éducatives comme étant en fragilité ou en voie de décrochage scolaire.

Ces ateliers de remobilisation éducative ont pour objectif la restauration de l'estime et de la confiance en soi du jeune et de son lien à l'école indispensable à la réussite scolaire. Par le biais du théâtre, et autres outils d'animation les jeunes exploreront leurs émotions, leur place au sein d'un groupe, leur rapport à l'école.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Le repérage sera effectué par l'équipe éducative de l'établissement par le biais des commissions éducatives de suivi. Ces ateliers de remobilisation éducative s'adressent à 12 élèves de 4ème ayant un comportement inadéquat dans l'établissement et présentant des fragilités scolaires. La proposition d'un parcours sera ensuite faite au jeune et à ses parents qui donneront leur accord à travers la signature d'un contrat d'engagement.

Renouvellement du dispositif « ROUEN BAF A CITOYEN » pour l'année 2026

Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse relative à l'accès aux droits et l'engagement citoyen, notamment dans les quartiers des Hauts de Rouen, de Grammont et de Saint-Sever, la Ville de Rouen a développé un dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.). Ce brevet est une porte d'entrée à la fois vers un premier engagement citoyen et un premier emploi. Il peut également susciter des vocations pour travailler dans l'animation professionnelle.

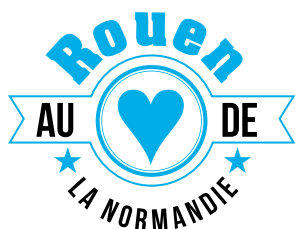
Cette formation accessible à partir de 16 ans depuis 2023, peut être valorisée dans le parcours scolaire des lycéens. Elle répond également aux besoins constants de personnel qualifié dans l'animation périscolaire. A noter que le coût important de cette formation (entre 700 € et 1.000 € environ), pour les jeunes et leurs familles, est un facteur limitant pour l'accès aux emplois dans le domaine de l'animation socio-éducative.

Le dispositif « Rouen B.A.F.A. Citoyen », coordonné par le service Jeunesse et Vie étudiante, consiste à apporter une aide financière aux jeunes âgés de 17 à 25 ans habitant un territoire Politique de la ville, motivés par la formation au B.A.F.A. et disposant d'un Quotient Familial inférieur à 600 €. Le service Jeunesse propose un accompagnement personnalisé tout au long de la formation. Dans le cadre du suivi de parcours de jeunes, le dispositif sera également ouvert, sur prescription, à des jeunes rouennais non-allocataires de la C.A.F.

Les jeunes souhaitant réaliser un B.A.F.A. peuvent se présenter dans les structures d'Information Jeunesse de la Ville afin d'être informés. Après vérification des critères d'éligibilité, les jeunes peuvent entamer les démarches d'inscription auprès d'un organisme de formation de leur choix. Une fois inscrit, une convention de formation est signée entre l'organisme et la Ville de Rouen afin d'identifier le nom du bénéficiaire, le type de formation, la période de formation et le montant de la participation pris en charge par la Ville. Un contrat d'accompagnement est également signé entre le jeune et la Ville de Rouen.

Cette aide financière de la Ville est apportée en contrepartie d'un engagement citoyen. Chaque jeune doit s'investir dans une démarche citoyenne en participant à des actions organisées par le service Jeunesse ou d'autres services municipaux et partenaires de la Ville, principalement dans le domaine de l'animation.

Il est proposé de reconduire le principe d'une aide financière située entre 100 et 500 € selon les situations (demi-pension ou internat, stage de base et/ou stage de perfectionnement, etc.), ce qui permettra de soutenir entre 30 et 35 jeunes pour mener à bien leur parcours.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Evolution du dispositif d'aide aux départs en vacances « ROUEN VACANCES JEUNES » pour les jeunes de 11 à 17 ans :

Chaque année depuis 2022, la Ville de Rouen renouvelle son dispositif d'aide aux départs en vacances « Rouen Vacances Jeunes ».

Jusqu'en 2025 ce dispositif était étroitement associé au dispositif de l'Etat « Colos apprenantes », ce qui a permis de faire partir en séjour de vacances près de 160 enfants et jeunes en 2025. Toutefois, pour 2026, le dispositif « Colos apprenantes » ne sera pas reconduit ce qui implique de devoir faire évoluer le dispositif municipal.

Dans la continuité des dispositifs développés par la Ville de Rouen et notamment du « Rouen Loisirs Jeunes », le dispositif d'aide aux départs en vacances « Rouen Vacances Jeunes » est destiné aux jeunes de 11 à 17 ans issus de familles aux revenus modestes et vise à leur permettre de partir en séjours de vacances durant l'été en favorisant les premiers départs.

Ainsi, à l'instar de ce qui est proposé pour les loisirs sportifs et culturels, les objectifs de ce dispositif sont :

- accompagner les jeunes de 11 à 17 ans et leurs familles dans la recherche de séjours de vacances adaptés à leurs souhaits et besoins et dans la constitution du dossier d'inscription,
- aider les familles à mobiliser toutes les aides dont elles peuvent bénéficier pour permettre à leurs enfants de partir en vacances, notamment en actionnant les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (les A.V.E.), le « Pass Colos » et les chèques vacances avec l'A.N.C.V.,
- attribuer une aide financière complémentaire aux autres aides, dès lors que cela est possible, afin de diminuer le « reste à charge » des familles.

Pour bénéficier de l'aide financière de la Ville, il est impératif de :

- Résider à Rouen,
- Être âgé de 11 à 17 ans,
- Disposer d'un Quotient Familial inférieur à 700 €.

L'aide de la Ville, après déduction de toutes les autres aides mobilisables, sera comprise entre 50 et 200 € maximum.

Compte tenu de la perte financière liée à l'arrêt du dispositif « Colos apprenantes » et pour maintenir un nombre de départs de l'ordre de 150 jeunes, il est nécessaire de concentrer les efforts sur les premiers départs et notamment pour les jeunes de 11 ans.

En effet, pour les jeunes de 11 ans qui peuvent bénéficier du « Pass Colo » de l'Etat, l'aide du « Rouen Vacances Jeunes » est réduite puisque plusieurs financements sont cumulables, ce qui permet de soutenir le départ de plus de jeunes. Un travail spécifique sera mené avec les jeunes sur cette tranche d'âge afin de favoriser et accompagner le premier départ.

De plus, une participation financière obligatoire plus importante sera demandée aux familles, soit, au minimum, 10 € par jour/jeune contre 5 € par jour/jeune en 2025.

Enfin, l'offre de séjours sera revue afin de proposer des séjours plus courts (5 à 7 jours) et donc moins onéreux (600 à 700 €).

Pour exemple :

- Pour un jeune de 11 ans bénéficiant du Pass Colo et des aides aux vacances de la C.A.F., l'aide moyenne de la Ville dans le cadre du Rouen Vacances Jeunes pour un séjour de 700 € devrait être de l'ordre de 50 €, ce qui permet d'envisager le départ d'une centaine de jeune de cette âge cet été.

- Pour les autres jeunes qui, du fait de leur QF inférieur à 700, peuvent également bénéficier des aides aux vacances de la C.A.F., l'aide moyenne de la Ville devrait se situer entre 150 € et 200 €, permettant ainsi à une cinquantaine d'entre eux de partir en séjour.

Afin de favoriser les premiers départs en vacances, les jeunes ayant déjà pu bénéficier les années précédentes du dispositif « Rouen Vacances Jeunes » ne seront pas prioritaires en 2026.

Dénomination de quatre bibliothèques :

Dans le cadre de sa politique de valorisation de la mémoire et de la diversité culturelle, la Ville poursuit son engagement pour une meilleure représentation des femmes dans l'espace public en proposant de renommer les bibliothèques qui avaient jusque-là des noms de lieux : les bibliothèques des Capucins, du Châtelet, de la Grand'Mare et de Saint-Sever.

Une liste de noms de personnalités ayant marqué la culture a été proposée par les équipes des bibliothèques. Du 20 octobre au 28 novembre 2025, une concertation citoyenne a ensuite été lancée afin d'impliquer la population dans ce choix (vote en ligne via Rouen.fr et en présentiel dans les bibliothèques concernées).

En réponse à cette concertation, il est proposé de renommer les quatre bibliothèques :

- Capucins : Amélie Bosquet, autrice née à Rouen, elle publie le recueil de légendes La Normandie romanesque et merveilleuse, une référence majeure dans ce domaine. Elle signe ses romans et critiques littéraires sous un pseudonyme masculin et rédige des articles féministes pour le Droit des Femmes. Dans Le roman des ouvrières, elle décrit le milieu ouvrier du quartier de Martainville. Une placette rive gauche lui est dédiée et une plaque commémorative est installée en 2019 au 102, rue Eau de Robec où elle est née (39 % des votes).

- Châtelet : Emilie du Châtelet, née Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, épouse du Châtelet, Gabrielle-Émilie est une femme de sciences et de lettres à l'époque des Lumières. Longtemps, elle reste connue comme femme d'esprit et compagne de Voltaire. Intellectuelle brillante, physicienne et mathématicienne, elle gagne dès 1738 la reconnaissance de l'Académie des sciences de Paris grâce à la publication de son mémoire sur la nature du feu. Elle est la première femme à avoir été publiée par l'Académie des sciences (54 % des votes).

- Grand'Mare : Madeleine Riffaud, née dans la Somme, elle entre dans la Résistance à 19 ans. Après la Libération, elle ne cesse de dénoncer les inégalités du monde en devenant reporter de



guerre. Elle rencontre Paul Éluard qui l'encourage à publier ses poèmes, et participe plus tard à l'écriture de la bande dessinée « Madeleine, Résistante » (éditions Dupuis). La palme de bronze de la Croix de guerre 1939-1945 (citation à l'ordre de l'armée) lui est décernée en 1945. Elle est faite Chevalière de la Légion d'honneur, reçue des mains de Raymond Aubrac en 2001, et Officière de l'ordre national du Mérite en 2008 (37 % des votes).

- Saint-Sever : Aretha Franklin, celle que l'on surnomme « The queen of soul » est née à Memphis, Tennessee aux Etats-Unis. Fille d'un pasteur, elle s'initie très tôt au Gospel. Elle enregistre son premier disque à 14 ans interprétant exclusivement des chants religieux. Son répertoire s'ouvre à la soul fin 1960 avec des titres comme « Respect », « A natural Woman ». En 1980, elle tourne dans le film « Blues Brothers » au côté de James Brown et Ray Charles. Saluée par la critique, sa chanson « Think » devient la plus connue en France. Elle est la première femme à avoir 100 chansons au Billboard Hot R&B/Hip-Hop. Avant que sa carrière ne soit frappée par des soucis de santé, elle chante le 20 janvier 2009 « My Country 'Tis of Thee » lors de la cérémonie d'investiture du nouveau président américain Barack Obama (43 % des votes).

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53